



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS 12 départements en 2021



La stratégie nationale d'accélération Enseignement et numérique est l'un des piliers du 4^e Programme d'investissement d'avenir (PIA4). Cette stratégie s'est traduite en partie par le lancement d'un projet innovant et pragmatique : les **Territoires numériques éducatifs** (TNE). Les TNE doivent permettre de tester, à grande échelle, la **mise en œuvre de la continuité pédagogique** et de **réduire la fracture numérique**.

- **2020** : deux départements (l'Aisne et le Val-d'Oise) sélectionnés pour tester le dispositif.
- **2021**, après une année d'expérimentation et grâce aux premiers retours d'expérience positifs : élargissement des TNE à dix départements supplémentaires.



LES OBJECTIFS

Les Territoires numériques éducatifs offrent l'opportunité de **bâtir un système éducatif** capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'**élévation générale du niveau** et une **plus grande justice sociale**. Ils doivent également permettre d'**accélérer la transformation** et de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires.

1

- Développer les compétences numériques des élèves, professeurs et parents.
- Permettre un changement des pratiques enseignantes (exemple : l'hybridation) en vue de renforcer l'autonomie et l'engagement des élèves.

→ **Pour enrichir les pratiques pédagogiques et améliorer le résultat des élèves**

2

- Assurer des échanges d'informations et de bonnes pratiques.
- Développer des procédures de mutualisation.
- Faire vivre des alliances vertueuses entre les parents et l'école, et accompagner les parents en situation de décrochage numérique.
- Maintenir un cadre de confiance et une protection des données personnelles.

→ **Pour assurer plus de collaborations et renforcer le lien école-famille**

3

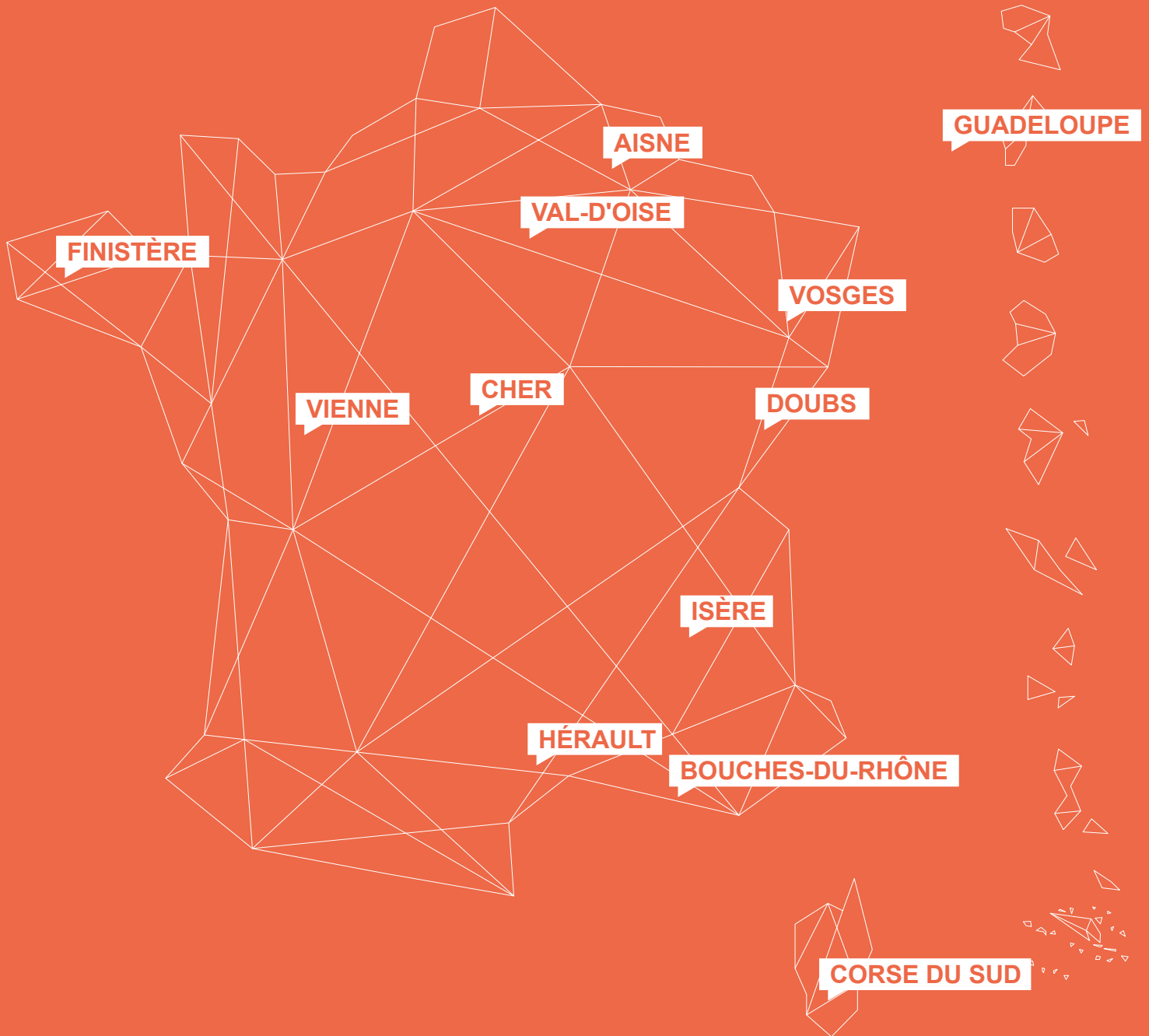
- Faire émerger les approches, méthodes et solutions les mieux adaptées à chaque territoire.
- Se servir de ce qui est fait dans les territoires pour assurer une diffusion dans toute l'académie.
- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'une généralisation de l'expérimentation à l'échelle de tout le pays.
- Organiser la gouvernance du numérique à l'échelle d'un territoire.

→ **Pour renforcer la résilience du système éducatif, notamment en cas de crise**

LES TERRITOIRES

Une expérimentation unique déployée :

- dans 12 départements ;
- sur 3 années.



Départements choisis pour que l'expérimentation soit la **plus représentative de la diversité des réalités économique, géographique, sociologique et technologique** de nos territoires en matière d'accessibilité au numérique.

PUBLICS CONCERNÉS

Professeurs et personnels d'encadrement

(de l'enseignement public ou privé sous contrat)

Objectif : les faire bénéficier de matériel performant, de ressources de qualité et de formations personnalisées en adéquation avec leurs besoins.

Parents

Objectif : familiariser les parents aux enjeux du numérique éducatif et favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant.

Élèves

(de la maternelle au lycée)

Objectif : les faire bénéficier des apports du numérique éducatif quel que soit leur environnement scolaire, social et géographique (égalité des chances).

LEVIERS D'ACTION



Former ●●●

chaque enseignant de façon personnalisée en fonction de ses besoins, de son parcours et de ses savoir-faire.

● **Des thématiques de formation pour intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques**



Équiper ●●●

chaque salle de classe, chaque enseignant et chaque élève avec du matériel neuf et performant.

● **Des équipements performants pour favoriser l'usage du numérique en classe**



Mettre à disposition ●●●

une sélection de ressources et d'outils numériques pédagogiques.

● **Des outils innovants pour faire classe en présentiel et à distance**



Accompagner ●●●

les parents et favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant.

● **Des ateliers e-parentalité proposés pour les aider à maîtriser les technologies mises à disposition**

Porté par le Secrétariat général pour l'investissement, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et opéré par la Banque des territoires, avec les collectivités partenaires, la Trousse à projets, les académies et Réseau Canopé.